

ACTION 4 : Mise en place de borne de rechargement électrique	Date de création : 12/09/2017
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Agir pour un village plus respectueux de l'environnement
Objectif global 1 : Maîtrise des transports et de l'énergie dans la lutte contre le changement climatique

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>)	
	

Contribution aux 5 finalités du Développement Durable (forte <input checked="" type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>)		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Épanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Mairie de Sauvagnon.
Contexte	Les utilisateurs occasionnels (de passage) et les habitants de Sauvagnon doivent se rendre dans certaines grandes surfaces de l'agglomération paloise afin de pouvoir recharger leur véhicule électrique. En effet, aucune borne délivrant ce service n'est implantée sur la commune.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Proposer une possibilité de recharge électrique aux utilisateurs de ce type de véhicule sur la commune, qu'ils soient de Sauvagnon ou de passage. Accéder au service de recharge 24/24h et 7/7j.
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> Se doter d'une (ou plusieurs) borne(s) de recharge communale(s) pour véhicules électriques S'appuyer sur l'offre du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (qui regroupe toutes les communes du département dans le domaine énergétique), dans le cadre d'un projet interdépartemental associant les structures identiques des 4 autres départements de l'ancienne Aquitaine (24-33-40-47), afin d'organiser un service commun de déploiement et d'exploitation

	<p>d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques : projet MOBiVE 64</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuité de la charge aux usagers, jusqu'au 31 décembre 2017. A partir du 1er janvier 2018, application d'une grille tarifaire • Avec le site web et l'application Smartphone, MOBiVE.fr permet de géolocaliser les bornes disponibles, et de recharger le véhicule en toute simplicité. Toutes les bornes du réseau MOBiVE sont alimentées en énergie d'origine 100% renouvelable. • La décision a été d'installer cette borne au centre-bourg, près du centre festif. • Communication à mettre en place auprès des habitants et des gens de passage: journées portes-ouvertes des 28 et 29 septembre, feuille du mois
Indicateurs de suivi	<p>Dès l'installation de la borne (ou des bornes). Taux de fréquentation Satisfaction des habitants de la commune</p>

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Comité de pilotage agenda 21.
Durée et/ou périodicité	Permanente.
Date de l'exécution effective	Juillet 2017
Partenaires et outils	SDEPA, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Coût de l'action

Estimation du coût global	Voir ci-dessous.
Coût pour la commune	2500€ d'investissement 300€/an pour le fonctionnement et l'entretien.
Aides et subventions	/



Source : Mairie de Sauvagnon